

**PJ 21**

**INCIDENCES NOTABLES DU PROJET**

**Dossier réalisé avec le concours du Bureau Veritas Exploitation  
Agence Ouest  
Service Maîtrise des risques HSE**

**Janvier 2023**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
1.1	Synthèse selon CERFA .....	3
1.2	Analyse détaillée de la sensibilité environnementale du projet.....	3
1.2.1	Paysage .....	3
1.2.2	Faune et flore .....	4
1.2.3	Espaces protégés .....	4
<b>2</b>	<b>EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE .....</b>	<b>9</b>
2.1	Synthèse selon CERFA .....	9
2.2	Cumul avec d'autres projets existants ou approuvés.....	12
2.3	Incidence transfrontalière .....	12
2.4	Incidences du projet et mesures d'évitement et de réduction.....	12
2.4.1	Incidences sur l'eau.....	12
2.4.2	Incidences sur l'air .....	12
2.4.3	Incidences en termes de bruit .....	13
2.4.4	Incidences sur le trafic .....	14

# 1 SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

## 1.1 SYNTHESE

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	ZNIEFF de type I n° 540015675 - BOIS DE LA PIERRE LEVEE, à plus de 4 km au Nord ZNIEFF de type I n° 540015629 - PLAINE ET VALLEES D'ARGENTON-L'EGLISE ET DE SAINT-MARTIN-DE-SANZAY, à plus de 4 km à l'Est ZNIEFF de type II n° 540007613 - VALLEE DE L'ARGENTON, à plus de 4 km au Sud
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	Hors commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Premier parc à plus de 4 km au Nord (Loire Anjou Touraine n° FR8000032)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Le site n'est pas concerné par un PGS (Plan de Gêne Sonore), un PEB (Plan d'Exposition au Bruit) ou un PSA (Plan de Servitudes Aéronautiques)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?		X	Commune non concernée par un PPRT ou PPRN
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]		X	
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]		X	Aucune ZRE dans cette zone.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Aucun périmètre de captage dans cette zone.
Dans un site inscrit ?		X	Absence de site inscrit à proximité
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Si oui, lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?		X	Absence de zone NATURA 2000 dans un rayon de 5 km autour du site étudié
D'un site classé ?		X	Absence de site classé à proximité

## 1.2 ANALYSE DETAILLEE DE LA SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

### 1.2.1 Paysage

Le site est situé sur la commune de Val en Vignes dans le département des Deux-Sèvres (79), à environ 15 km au Nord-Ouest de Thouars. Le secteur est agricole, viticole majoritairement. Le site est en face d'une carrière en cours d'exploitation.

Val en Vignes adhère à la Communauté de communes du Thouarsais.

Les coordonnées géographiques Lambert 93 sont, à l'entrée du site :

X = 447 671 m

Y = 6 667 084 m

Z = 71 m NGF



### 1.2.2 Faune et flore

Le site se situe dans une zone agricole viticole. Exploité depuis 1994, le site industriel de transformation de matière minérale est peu propice à l'expression de la faune et de la flore locales. Le projet ne s'inscrit donc pas dans une zone sensible pour la faune et la flore.

### 1.2.3 Espaces protégés

#### 1.2.3.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Un inventaire des ZNIEFF a été lancé par le Ministère de l'Environnement en 1982, ayant pour objectif de recenser les zones importantes pour le patrimoine naturel national, régional ou local. Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique ou Faunistique) est définie par l'identification d'un milieu naturel présentant un intérêt scientifique remarquable.

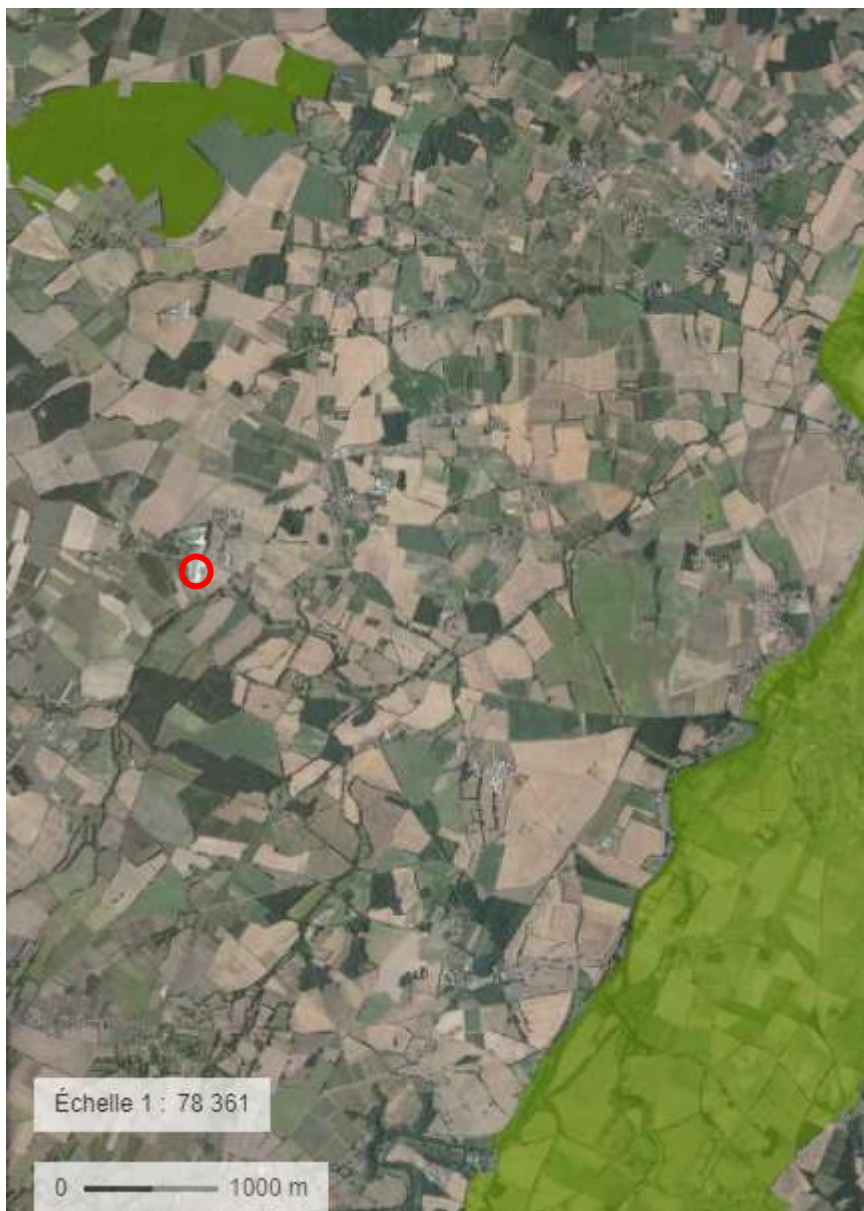
**Pour mémoire, on distingue deux types de ZNIEFF :**

**Les zones de type II**, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrent des potentialités biologiques importantes (massif forestier, vallée, plateau, confluent, zone humide continentale). Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres biologiques, en tenant compte, notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

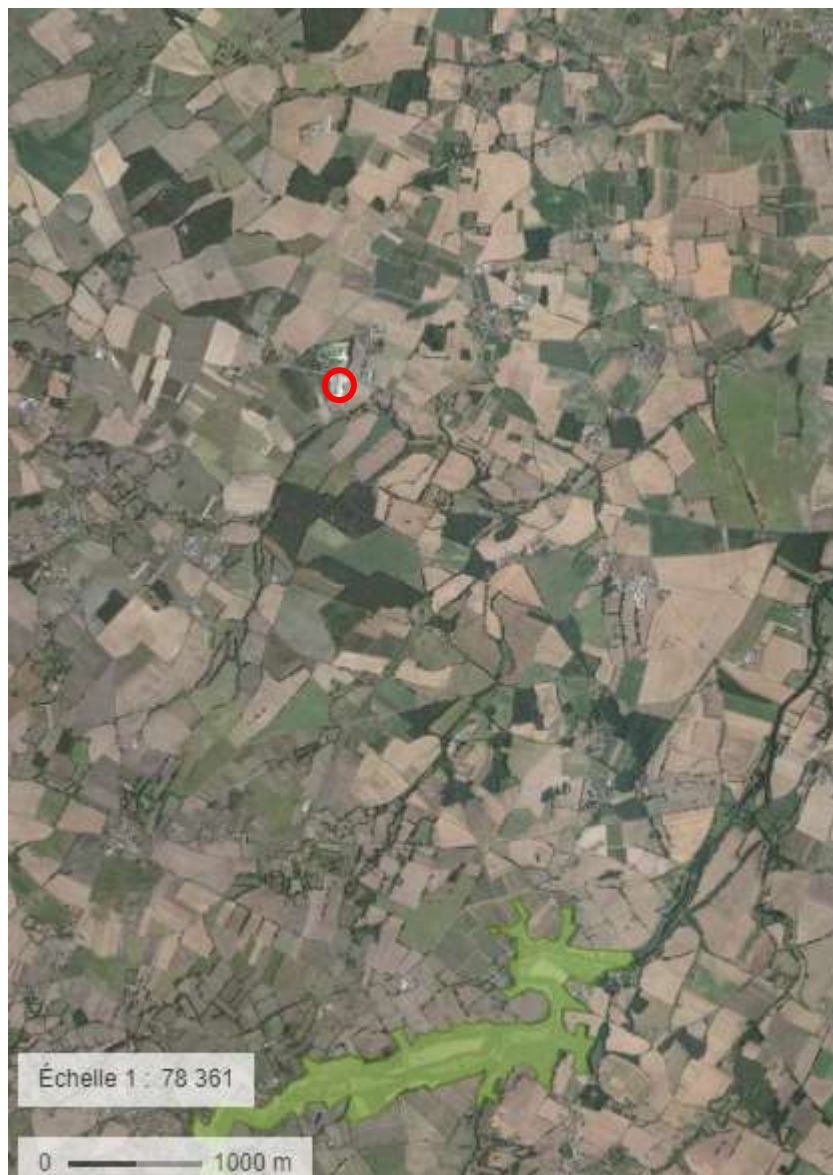
**Les zones de type I**, d'une superficie limitée, sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel (mare, étang, lac, prairie humide, tourbière, forêt, lande...)

Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations du milieu.

Les ZNIEFF de type I n° 540015675 - BOIS DE LA PIERRE LEVEE, à plus de 4 km au Nord et n° 540015629 - PLAINE ET VALLEES D'ARGENTON-L'EGLISE ET DE SAINT-MARTIN-DE-SANZAY, à plus de 4 km à l'Est sont les plus proches du site.



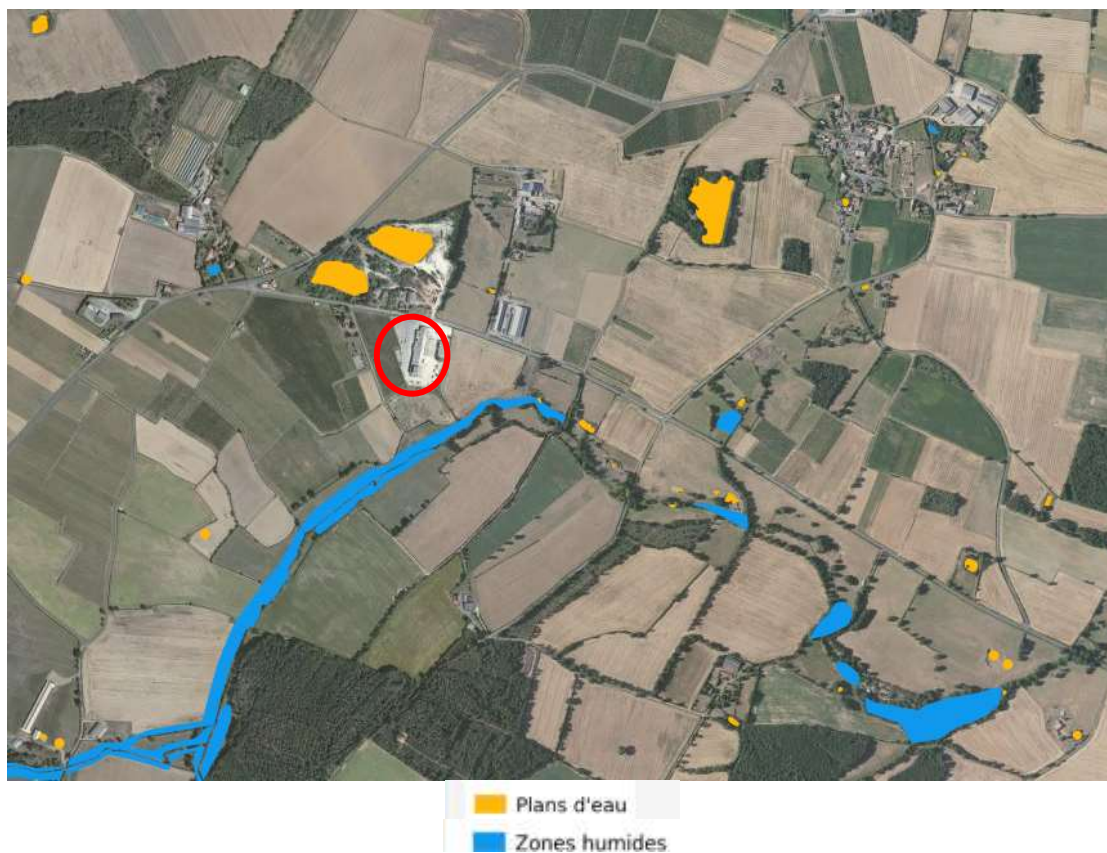
La ZNIEFF de type II n° 540007613 - VALLEE DE L'ARGENTON est à plus de 4 km au Sud



Le secteur d'implantation du projet n'est pas concerné par d'autres mesures de protection des espaces naturels (Arrêté de protection BIOTOPE, Parc National, Parc Naturel Régional, Réserves naturelles régionales et nationales, Zones humides d'importance internationale (site RAMSAR)).

### 1.2.3.2 Zones humides

Le site étudié n'est pas concerné par une zone humide inventoriée (source Inventaire des zones humides et des plans d'eau - <http://sig.reseau-zones-humides.org>).



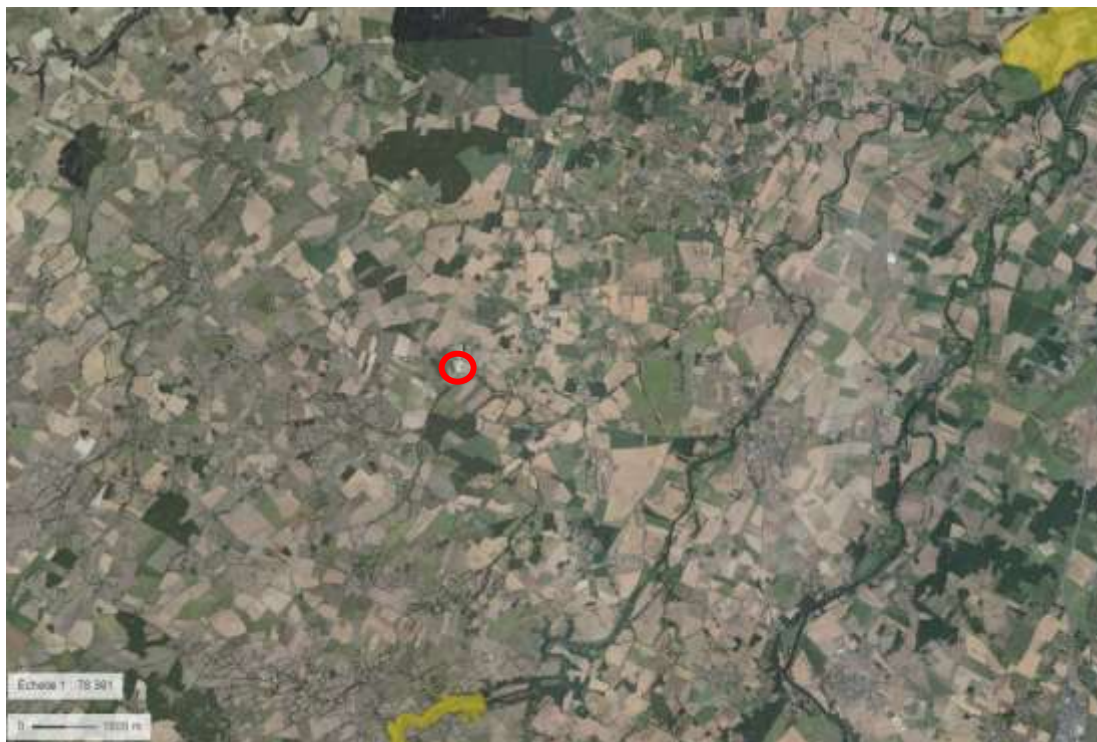
### 1.2.3.3 Sites Natura 2000

La commune de Val en Vignes n'est pas concernée par des zones Natura 2000.  
Les plus proches du site étudié sont :

#### **Directive Oiseaux**

Vallée de l'Argenton - FR5400439 à 5 km au Sud.

Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau - FR5200629 à 9,5 km au Nord-Est.



#### **Directive Habitats**

Aucune zone dans un rayon de 15 km autour du site.



## 2 EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

### 2.1 SYNTHÈSE

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements en eau ?	X		Eau en provenance du réseau AEP pour usage sanitaire, lavage des sols et engins uniquement Consommation annuelle maximale : 510 m <sup>3</sup>
	Si oui, dans quel milieu ?			Réseau AEP
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Absence de forage sur le site
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		X	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Faible intérêt écologique de la parcelle Absence de réaménagement non négligeable des zones extérieures Absence de projet de construction dans le cadre du projet (inclut dans le bâtiment existant)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	Absence de zone Natura 2000 dans un rayon de 5 km autour du site étudié
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?		X	Le site ne s'inscrit dans aucune zone à sensibilité particulière
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Terrain classé en zone UI* au PLUi : Secteur correspond à des activités présentant des sites d'une superficie importante sur le territoire mais isolées en dehors d'une ZAE ou isolées en dehors des parties agglomérées
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Absence de PPRT sur la commune Absence d'ICPE SEVESO
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Les risques recensés sur la commune dans Géorisques sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondation (absence de TRI ou PPRNi)</li> <li>- Mouvement de terrain (absence de PPRNmvt)</li> <li>- Tassements différentiels (projet conforme aux règles de construction)</li> <li>- Phénomènes liés à l'atmosphère (projet conforme aux règles de construction)</li> <li>- Radon (potentiel fort de la commune)</li> <li>- Séisme (zone de sismicité modérée – 3)</li> <li>- Transports de marchandises dangereuses (absence de canalisations de matières dangereuses - D61 uniquement pour l'accès de ce site)</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	Emissions de poussières du site concernées par des mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Captation de poussières au niveau du tunnel de séchage, de la jetée des tapis, du tamiseur</li> <li>- Système de filtration (projet d'un 3<sup>ème</sup> filtre en 2023)</li> <li>- Procédure de nettoyage</li> </ul>

				Notice concernant les mesures mises en œuvre pour réduire l'impact du site en terme d'émission de poussière disponible en PJ6bis
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les industries environnantes sont essentiellement des exploitations agricoles à l'Ouest (porcins, ovins, volailles), sans risque sanitaire particulier.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X		Trafic maximal de 14 VL/j et de 17 PL/j
	Est-il source de bruit ?	X		Sources de bruit liées au système de production et au trafic PL et VL. Le capotage des machines de production et l'ajout de nouvelles machines font partis d'un plan d'actions global de l'entreprise afin de réduire le bruit au voisinage Mesure sonore prévue en 2023 suite à l'implantation du projet Installations en projet éloignées des points de mesure ayant présentés des NC en 2020 et 2021 Mesures sur l'existant prévues en novembre 2022 pour vérifier la conformité
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Bruit lié aux activités de production décrites ci-dessus (2 points non conformes de l'émergence en période nocturne en limite de propriété des riverains)
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	Matières minérales
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Matières minérales
	Engendre-t-il des vibrations ?	X		Mesures vibratoires prévues après la mise en service des installations
	Est-il concerné par des vibrations ?	X		Mesures vibratoires prévues après la mise en service des installations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X		Eclairage extérieur par interrupteur (une dizaine)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Eclairage de la zone uniquement lorsque nécessaire
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Emissions de poussières du site concernées par des mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Captation de poussières au niveau du tunnel de séchage, de la jetée des tapis, du tamiseur</li> <li>- Système de filtration (projet d'un 3<sup>ème</sup> filtre en 2023)</li> <li>- Procédure de nettoyage</li> </ul> Rejets atmosphériques canalisés en sortie du tunnel de séchage
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	X		Eaux usées domestiques rejetées dans une micro-station autonome sur site Eaux pluviales seront rejetées dans le milieu naturel après passage dans le bassin de confinement du site en projet (bassin de 642 m3)
	Si oui, dans quel milieu ?			Rejet final dans le milieu naturel (fossé / ruisseau de l'Etang Pétreau)
	Engendre-t-il des d'effluents ?		X	Pas d'effluents industriels émis. Zone de lavage des poids-lourds et lavage périodique des routes. Passage par le bassin de décantation avant rejet.
<b>Déchets</b>	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		DND : poubelle emballage / poubelle carton, traités par l'agglomération. DD (DEEE, emballages souillés, néons, piles, cartouches d'encre, huiles usagées, etc.) pris en charge par des prestataires spécialisés. Contrat avec le prestataire BRANGEON. Pas de déchets inertes produits : réutilisation dans le process ou renvoi vers la carrière.
<b>Patrimoine/ Cadre de</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Terrain situé hors zone de présomption de prescriptions archéologiques, dans une zone rurale agricole/viticole.

<b>vie/ Population</b>	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?		X	Usage des sols conforme au règlement du PLUi (zone UI*) – voir document d'analyse du PLUi
----------------------------	--	--	---	---

## 2.2 CUMUL AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES

---

Les projets existants ou approuvés les plus proches géographiquement du site LAVIOSA ont été recherchés sur le site de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale dans les environs du site. La recherche a été centrée sur les avis établis depuis juin 2021 sur les projets les plus proches géographiquement dans le département des Deux-Sèvres.

Il ressort de la recherche effectuée qu'aucun projet n'a fait l'objet d'une enquête publique ou d'un avis sur les communes de VAL EN VIGNES.

## 2.3 INCIDENCE TRANSFRONTALIERE

---

Les incidences du projet n'auront pas d'effets de nature transfrontalière.

## 2.4 INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION

---

Pour rappel, le site est construit au sein d'une zone rurale agricole / viticole.  
Aucune construction n'est prévue dans le cadre du projet.

La présente partie a pour objectif de présenter de manière plus détaillée les incidences principales du site et les mesures mises en œuvre pour le projet sur les sujets à enjeux qui sont les suivants :

- Eau
- Air
- Bruit
- Trafic

### 2.4.1 Incidences sur l'eau

#### *Description et incidences*

Le site est alimenté en eau à partir du réseau public d'alimentation en eau potable uniquement. La canalisation sera équipée d'un disconnecteur qui sera contrôlé annuellement.

Les eaux sanitaires sont collectées et traitées par une micro-station autonome sur le site.

Les eaux pluviales sont actuellement partiellement traitées via un séparateur à hydrocarbures au Sud du site.

Il n'y aura pas d'eau de process dans le cadre du projet.

Les engins et voies peuvent être nettoyés périodiquement. Les eaux seront collectées dans le réseau des EP de voiries et prétraitées avant rejet.

#### *Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet*

LAVIOSA prévoit la réalisation d'un bassin étanche au Sud-Est du site (point bas du terrain) pour la rétention des eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel.

Pour assurer la bonne collecte des eaux incendie, il est également prévu d'étancher le fossé à l'Est du site par géomembrane et d'étancher le secteur de voirie actuellement en empierrement par la mise en place d'un enrobé et d'une bordure au Sud du site. Les eaux de voirie seront ainsi collectées et redirigées vers le séparateur à hydrocarbures avant rejet au milieu naturel.

Le bassin étanche sera dimensionné pour la rétention des eaux incendie, et présentera un volume minimum disponible en cas d'incendie de 642 m<sup>3</sup>, conformément aux besoins calculés selon la D9A.

## 2.4.2 Incidences sur l'air

### Description et incidences

Les principales sources de rejets atmosphériques sont liées :

- aux rejets de gaz de combustion du four de séchage (absence de chaufferie) ;
- aux gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site ;
- aux rejets de poussières liés au broyage / criblage / chargement / déchargement des matières minérales.

Le projet sera générateur de poussière minérale.

### Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

- Gaz de combustion

La principale mesure pour la protection de la qualité de l'atmosphère est l'entretien régulier des canalisations et du four. Les fumées de combustion sont utilisées pour sécher la matière minérale, puis passent dans le filtre pour traitement des poussières avant rejet canalisé en toiture.

Les rejets canalisés font l'objet de mesures périodiques, aux dernières mesures de novembre 2021, la concentration en poussières a été mesurée à 19,9 mg/Nm<sup>3</sup> pour une Valeur Limite d'Emissions fixées à 40 mg/Nm<sup>3</sup>.

- Gaz d'échappement

Afin de réduire les rejets atmosphériques liés aux poids-lourds, les mesures suivantes sont prises :

- les camions sont à l'arrêt pendant les périodes de chargement / déchargement,
- la vitesse de circulation est réduite.

- Poussières :

Les installations font l'objet de mesures de capotage et d'aspiration des fines.

### Installations existantes :

- Capotage sur la partie sèche et présence de 2 filtres : 1 pour le tube sécheur et 1 pour le convoyeur + crible de la partie sèche
- Projet d'une 3<sup>ème</sup> installation de dépoussiérage composée de 48 manches filtrantes, reliée au point suivant :
  - o Crible / tamiseur de reprise granulés vers l'alimentation des silos
  - o Jetée des tapis en aval séchage (circuit produit fini pour chargement camion)

### Projet de nouvelle ligne :

- Capotage prévue sur la partie sèche du circuit
- Circuit de transfert par vis à faible vitesse, peu génératrice de poussières

## 2.4.3 Incidences en termes de bruit

### Description et incidences

- Réglementation

L'arrêté du 23 Janvier 1997 s'applique aux nouvelles installations classées. Il s'applique donc au site.

Il prévoit que l'arrêté préfectoral fixe des niveaux de bruit à ne pas dépasser en limite de propriété (ne pouvant excéder 70 dBA pour la période jour et 60 dBA pour la période nuit sauf si le bruit résiduel extérieur est supérieur à cette limite) et fixe des niveaux d'émergence à ne pas dépasser, en mesurant cette émergence au point où une nuisance potentielle existe, c'est à dire chez le riverain.

Les ZER identifiées pour le projet correspondent aux habitations situées de l'autre côté de la D61 face au site (P5) et l'habitation située à moins de 100 m du site à l'Ouest (P4).



#### - Sources de bruit dans l'environnement

Sur ce site, les sources de bruit identifiées sont associées à la circulation automobile sur les axes voisins et les bruits de la nature.

#### - Sources de bruit en fonctionnement

Seule la circulation de camions se fait à l'extérieur. Toutes les autres activités de chargement / déchargement se font à l'intérieur des bâtiments.

Les sources sonores dues à l'activité sont essentiellement liées aux allers et venues des poids lourds et des engins et du process.

Le site ne fait pas usage d'équipements bruyants de type sirènes, mégaphones... à l'exception des alertes de sécurité (alarme incendie, anti-intrusion...).

#### ***Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet***

L'impact acoustique du site est réduit en raison :

- du projet de rénovation et modernisation des machines de process (cribleurs notamment),
- de la vitesse de circulation réduite des camions sur le site,
- de l'absence de sirènes périodiques,
- de l'arrêt des moteurs durant les opérations de chargement / déchargement.

**Le projet s'implante dans une zone agricole, entourée de parcelles agricoles ou viticoles.**

### ***2.4.4 Incidences sur le trafic***

#### ***Description et incidences***

L'approvisionnement et l'expédition des matières premières et des produits finis se font par voie routière.

Type de véhicules	Rotation – Trafic maximal
Véhicules légers (personnel et visiteurs)	14 VL / jour
Camions/poids-lourds (chargement / déchargement)	17 PL / jour

La situation du projet à proximité de divers routes départementales (RD31, RD37, RD61, RD938, RD759) est idéale pour desservir le site sans traverser de zone d'habitations denses.

*Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet*

➤ Voies internes

Le site dispose d'un accès principal depuis la D61, pour les véhicules légers et les poids-lourds. Une fois dans l'enceinte de l'établissement, les Poids Lourds sont dirigés vers les zones de chargement / déchargement du site.

Un accès de secours est disponible au Nord-Ouest du site côté hangars de stockage matière première (accès pompiers).

➤ Consignes de circulation

Des consignes sont établies et communiquées aux chauffeurs et au personnel du site. Ces consignes seront inscrites à l'entrée du site.

Le plan de circulation est en cours d'élaboration, la première version réalisée en interne est disponible pour information en annexe.

➤ Desserte locale sur les voies de circulation

Le projet est accessible via la route départementale 61 directement en sortie de site. La RD 61 est raccordée aux RD31, RD160, etc.

**Le tableau ci-après récapitule, pour chaque compartiment environnemental, les mesures d'évitement / réduction du site LAVIOSA, ainsi que leurs modalités de suivi et les effets attendus.**

N°	Thématique	Mesure	E, R <sup>1</sup>	Modalités de suivi	Effets attendus
1	Paysage	Hauteur de bâtiment limité Vignes et champs autour Projet d'implantation d'une haie d'arbuste le long de la route	R	Entretien d'entretien des espaces verts	Amélioration de l'impact visuel
2	Paysage / Air	Nettoyage renforcé et ajout de graviers afin de stabiliser le sol et limiter les envols de poussières	R	Contrôle visuel	Amélioration de l'impact visuel
3	Air	Filtration sur système de transfert des matières premières et sur rejet atmosphérique du tunnel de séchage	R	Contrôles annuels sur les rejets canalisés et les retombées de poussières	Limiter les rejets à l'atmosphère
4	Air/Bruit	Isolation des machines de process et remplacement le cas échéant	R	Entretien du process	Réduction du bruit
5	Air/Bruit	Limitation de la vitesse sur site et arrêt des moteurs des camions lors des chargements / déchargements	R	Consignes internes	Réduction des rejets de polluants et réduction du bruit
6	Sol/Eau	<p>Le site est alimenté en eau à partir du réseau public d'alimentation en eau potable uniquement. La canalisation sera équipée d'un disconnecteur qui sera contrôlé annuellement.</p> <p>Les eaux sanitaires sont traitées par une micro-station autonome.</p> <p>Le réseau pluvial (EP) différencie les eaux de voiries "potentiellement polluées" des eaux de toiture dites "propres". Les eaux de toiture rejoindront un bassin de régulation. Les eaux pluviales de voiries et de toiture seront à terme dirigées vers un bassin de régulation et de traitement (séparateur d'hydrocarbures) avant rejet au milieu naturel. Le débit de fuite sera de 3 l/s/ha conformément aux dispositions du PLUi. Ce bassin étanche est dimensionné pour la rétention des eaux incendie, et présente un volume minimum de 642 m<sup>3</sup>.</p> <p>Il n'y aura pas d'eau de process dans le cadre du projet. Les engins et voies peuvent être nettoyés périodiquement. Les eaux seront collectées dans le réseau des EP de voiries et prétraitées avant rejet.</p>	E	<p>Entretien régulier du bassin de décantation (séparateur d'hydrocarbures) : vidange et curage annuels</p> <p>Analyse annuelle sur les EP</p>	Eviter la contamination du milieu naturel
7	Sol/Eau	Les produits chimiques (huiles) sont stockés dans leur emballage d'origine, en quantités limitées, dans une zone dédiée sur rétention	E	Entretien du bâtiment	Eviter la contamination du milieu naturel

<sup>1</sup> E : Evitement – R : Réduction



N°	Thématique	Mesure	E, R <sup>1</sup>	Modalités de suivi	Effets attendus
8	Eau	Disconnecteur sur l'alimentation générale AEP sera mis en place	E	Contrôle annuel	Eviter le retour d'eau potentiellement polluée dans le réseau d'eau potable
9	Eau	Réseau séparatif : eaux usées traitées par la micro-station autonome et eaux pluviales dirigées vers le bassin de confinement	R	-	Maîtrise des rejets d'eau
10	Déchets	Mise en place du tri sélectif des déchets	R	Registre des déchets en cours de mise en place	Favoriser le recyclage et la valorisation
11	Déchets	Aménagement des emplacements des bennes	R	Registre des déchets en cours de mise en place	Favoriser le recyclage et la valorisation
14	Autres	Extincteurs + poteaux incendie à l'est du site + bâche à eaux de 240 m3 prévue au Nord-Ouest	R	Contrôles réguliers	Protection du site contre le risque incendie
15	Autres	Installation d'un bassin de rétention des eaux d'extinction incendie et de régulation Canalisation des rejets d'eaux	R	Contrôles réguliers	Protection du site contre le risque incendie
16	Autres	Installations électriques	R	Contrôles annuels et levée des observations	Protection du site contre le risque incendie

(1) : E : Evitement, R : Réduction